

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 24 septembre 2026
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des adjoints administratifs et du corps des adjoints
techniques de chancellerie du ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

NOR : EAEA2625355A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents
diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives
paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 aux commissions administratives paritaires compétentes à
l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission
administrative paritaire du corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques de
chancellerie (CAP 4) à compter du 24 septembre 2026.

Titulaires :

- Mme Nathalie ESTIVAL-BROADHURST
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- M. Loïc DEFAYE
- Mme Gaëlle LE PAPE

Suppléants :

- M. Benoît BIGAND
- M. Raphaël TRAPP
- Mme Rachel CARUHEL
- Mme Ilde GORGUET

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission
administrative paritaire n°4 est abrogé.

Article 3

La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 24 septembre 2026

Pour le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
et par délégation,

Le Directeur des ressources humaines